

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS VARIABLES COLLECTIVES	HONORAIRES TTC
Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis (en cas de changement de syndic) avec un minimum de 480€TTC	8,40€
Rémunération à la vacation (heure) pour les prestations hors gestion courante	
Vacations pendant les heures ouvrables (lundi à vendredi 9h30-12h30/14h-18h)	
▶ Le gestionnaire	95€
▶ L'assistante ou autre collaborateur	60€
Vacations en dehors des heures ouvrables (majoration 50% après 18h)	
▶ Le gestionnaire	142,50€
▶ L'assistante ou autre collaborateur	90€
Frais administratifs	
▶ Frais postaux	Frais réels barème de La Poste
▶ Mise en demeure d'un tiers par la lettre recommandée avec accusé réception	30€
Assemblée générale, conseils syndicaux et visites	
▶ Frais postaux de la convocation d'AG et PV	Frais réels
▶ Préparation, convocation et tenue d'un conseil syndical supplémentaire de 1h entre 10h et 18h	18€/lot avec minimum 550€
▶ Préparation et convocation d'une assemblée supplémentaire de 1h entre 10h et 18h	18€/lot avec minimum 550€
▶ Tenue d'une assemblée générale supplémentaire + diffusion PV	À la vacation suivant barème
▶ Réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété	À la vacation suivant barème
▶ Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure	À la vacation suivant barème
Frais Financiers	
▶ Constitution et suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat des copropriétaires	90€/Heure avec minimum 180€
▶ Constitution et dépôt dossier de subvention ou de financement pour la copropriété	90€/Heure avec minimum 180€
▶ L'immatriculation initiale du syndicat	10€/lot avec minimum 180€
Frais procédure (hors impayés)	
▶ Constitution du dossier transmis à l'avocat, l'huissier de justice, l'assureur en protection juridique	300€
▶ Suivi dossier procédure avec l'avocat	Au temps passé selon barème

PRESTATIONS INDIVIDUELLES | HONORAIRES TTC

Recouvrement des impayés	
▶ Mise en demeure (envoi recommandé avec A.R)	39€
▶ Relance après mise en demeure (envoi recommandé A.R)	39€
▶ Sommation article 19	130€
▶ Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (en cas de diligence exceptionnelle)	120€
▶ Suivi dossier avocat	Vacation
▶ Protocole d'accord	48€
▶ Chèque impayé et/ou prélèvement rejeté (en sus des frais bancaires)	39€
▶ Frais de constitution ou de mainlevé d'Hypothèque	Vacation

Frais et honoraires liés aux mutations

▶ Établissement État Daté	695€
▶ Réactualisation État Daté	180€
▶ Opposition article 20 loi 1965 (hors frais d'huissier)	180€
▶ Tenue de compte vendeur créateur	24€

Autres prestations variables

▶ Délivrance copie du règlement de copropriété	60€
▶ Traitement/encaissement d'un mandat cash	45€
▶ Délivrance des informations nécessaires à la réalisation des diagnostics techniques	84€
▶ Délivrance de documents pour la vente d'un lot (hors règlement de copropriété)	156€



HONORAIRES DE LOCATION

BAUX D'HABITATION SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR) + MEUBLÉS

HONORAIRES PART LOCATAIRE

(montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

HONORAIRES TTC

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)

▶ Hors zones tendues et très tendues	8€
▶ Zones tendues	10€
▶ Zones très tendues	12€

Établissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)

3€

HONORAIRES PART PROPRIÉTAIRE

(calculés sur le loyer annuel hors charges)

Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire.

9 %

AUTRES BAUX

HONORAIRES TTC

▶ LOCAUX D'HABITATION NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire)

9%

▶ BOX - PARKING - GARAGES - CAVES

(à la charge de chacune des parties)

Honoraires de location et de rédaction d'actes

108€

▶ BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

(à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)

Honoraires de location (sur le loyer annuel hors taxes et hors charges)

20%

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

TAUX POUR LA GESTION COURANTE | HONORAIRES TTC

ENCAISSEMENTS ANNUEL	
▶ De 0 à 3 000€	12,00%
▶ De 3 001€ à 4 500€	8,40%
▶ De 4 501€ à 6 000€	7,20%
▶ De 6 001€ à 10 000€	6,60%
▶ à partir de 10 001€	6,00%
GARANTIES	
▶ Garantie de Loyers impayés	2,50%
▶ Garantie d'occupation	2,50%

RÉMUNÉRATIONS À LA VACATION

▶ Vacations (heure) pendant les heures ouvrables du cabinet :

Le gestionnaire : 90€

Prévoir augmentation de 25% en dehors des heures ouvrables.

HONORAIRES ET FRAIS ADMINISTRATIFS :

▶ Déclaration et gestion de sinistre	Vacation
▶ Présence expertise	Vacation
▶ Déclaration Impôt Fonciers	68€
▶ Avenant bail habitation (à la charge du demandeur)	120€
▶ Envoi avis échéance papier (charge locative)	3€
▶ Frais et débours/extranet/an (charge propriétaire)	20€
▶ Préparation + envoi congé par LRAR	120€
▶ Clôture fin de gestion	À la vacation
▶ Traitement saisie attribution	À la vacation
▶ Ouverture dossier assurance perte loyers	90€

TRAVAUX

▶ Travaux supérieurs à 750€TTC (minimum 90€TTC)	5% HT du TTC
▶ Constitution dossier subvention	Vacation

CONTENTIEUX À LA CHARGE DU LOCATAIRE

▶ 1ère Mise en demeure (LRAR)	39,00€
▶ 2ème Mise en demeure copie Garant	54,00€
▶ Remise dossier huissier/avocat	120,00€
▶ Chèque impayé ou prélèvement rejeté (en sus frais bancaire)	36,00€

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS | HONORAIRES TTC

APPARTEMENT, MAISON/VILLA, LOCAL COMMERCIAL (MURS), FONDS DE COMMERCE, TERRAIN À BÂTIR, GARAGE

▶ Inférieur à 25 000€	2 500 €
▶ De 25 000€ à 50 000€	5 000€
▶ De 50 000€ à 160 000€	9 000€
▶ De 160 000€ à 300 000€	6%
▶ De 300 000€ à 500 000€	5,5%
▶ Supérieur à 500 000€	5%